

portant promotion à trente (30) mois au titre de l'année 1988 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo

LE PREMIER MINISTRE,

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 64/165/FP-DE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65/170/FP-DE DU 25.6.1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de la L'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64.165/FP-DE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 82/698 du 7.8.1982 portant nomination du Premier Ministre;

(/u le décret n° 90/513 du 1er.09.90) portant nomination des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 90/514 du 1er. Sep. 90) portant Organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations avancements et révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat;

Vu le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements et des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret N° 90-763/MPS...D.G.F.P.D.G.P.C.E. du 22 Novembre 1990 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trente (30) mois;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 90-581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre ;

SECRET :

ARTICLE 1ER : Sont promus à traite (30) mois aux échelons ci-après au titre de l'année 1988 les Professeurs certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC = Néant :

AU 2° ECHELON, INDICE 920

- ASSAGA Gaspard, P/C du 30.3.89 en service à Pointe-Noire
- BAVOUKININA Jean Pierre, P/C du 2.4.89 en service à Ouesso
- BENDO Emile Jacques, P/C du 1.4.89 en service à Kinkala
- BIKOUEDI MPASSI Victor, P/C du 2.4.89 en service à Kinkala
- BITSINDOU Bertin, P/C du 7.4.89 en service à Loubomo
- BONAZEBI Philomène, P/C du 25.3.89 en service à Brazzaville
- FOUTOU Robert, P/C du 3.4.89 en service à Pointe-Noire
- GALBA Nazaire, P/C du 8.4.89 en service à Loubomo
- GASSAI Pierre Corentin, P/C du 20.6.89 en service à Brazzaville
- KANGAKI Honbré, P/C du 9.4.89 en service à Boundji
- KODIA Zacharie Adrien, P/C du 23.3.89 en service à Loubomo
- GOYO Ange Thomas, P/C du 30.3.89 en service à Loubomo
- LOUNDALA Jean Robert, P/C du 5.4.89 en service à Loubomo
- MABIKA Martin, P/C du 1.4.89 en service à Kinkala
- MABOTO Félix, P/C du 1.4.89 en service à Brazzaville
- MABOUNDA Jonas, P/C du 30.3.89 en service à Loubomo
- MAFOUKILA René, P/C du 1.4.89 en service à Loubomo
- MAKINGA Née BOUYA Cathérine, P/C du 30.3.89 en service à Brazzaville
- MAKOULEBOU Jean, P/C du 7.4.89 en service à Loubomo
- MALOULOU Prosper, P/C du 30.3.89 en service à Loubomo
- MALINA Emmanuel, P/C du 1.4.89 en service à Loubomo
- MAPITY Ferdinand, P/C du 1.4.89 en service à Bouyoundzi
- MASSIALA Simon, P/C du 1.4.89 en service à Loubomo
- MASSOUKOU Gabriel, P/C du 1.4.89 en service à Sibiti
- MATETE NKOMBO Albert, P/C du 30.3.89 en service au Kouilou
- MOUBOU Valentin, P/C du 5.4.89 en service à Mossendjo
- MOUSSAKANDA Alphonse, P/C du 4.4.89 en service à Loubomo
- MPASSI Daniel, P/C du 30.3.89 en service à Pointe-Noire
- NGOMA Sylvain, P/C du 5.2.89 en service à Brazzaville
- NGOULO Daniel Flavien, P/C du 5.4.89 en service à Loubomo
- NITOU Daniel, P/C du 7.4.89 en service à Kinkala
- SIMAGYOI Augustin, P/C du 5.4.89 en service à Mossendjo
- TSIEMELA Fidèle, P/C du 30.3.89 en service à Pointe-Noire
- MBANGA Dominique, P/C du 27.1.89 en service à Brazzaville
- SAMBA Paul, P/C du 15.3.89 en service à Brazzaville
- Itoua L'ovic, P/C du 3.4.89 en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON, INDICE 1010

- BAHOUNA Eloi Faustin, P/C du 4.4.89 en service à Brazzaville
- BAKANA Joseph, P/C du 3.4.89 en service à Pointe-Noire
- BALENDE Jean Pierre, P/C du 24.4.89 en service à Lékoumou
- BIAKENGA Demard, P/C du 8.6.89 en service dans la Cuvette
- DIAFOUKA Lécatine, P/C du 1.4.89 en service à Brazzaville
- GOUMALENGUE L'vid, P/C du 4.2.89 en stage en France
- ITCUA Casimir, P/C du 2.5.89 en service Brazzaville
- IKITI David Ameberge, P/C du 1.4.89 en service à Sibiti
- KIZONZOLO Justine Angèle, P/C du 20.4.89 en service à Owando
- KOUBIKANI Jacques, P/C du 10.4.89 en service à Brazzaville
- KOUTOUPOT-GUILLAUME Aimée, P/C du 4.4.89 en service à Brazzaville
- BAKALA THOMAS? P/C du 22.3.89 en service dans la Bouenza
- BITOULBOU Jean Félix Alain, P/C du 22.3.89 EN SERVICE au Kouilou

... / ...

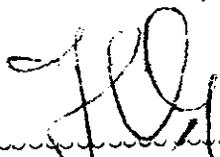
- ETOKA-BEKA Albert Patrick, P/C du 1.3.89 en service à Brazzaville
- MAKAYENDZI Bernard, P/C du 3.4.89 en service à Pointe-Noire
- MBITSI BYSSH Justin, P/C du 10.6.89 en service à Brazzaville
- LOUPEBEY Pierre, P/C du 19.5.89 en service à Pointe-Noire
- MOUSSITI Bernard, P/C du 24.4.89 en service à Brazzaville
- LYETTE SAYA Grégoire, P/C du 10.4.89 en service à Brazzaville
- NGAKOSSO Daniel, P/C du 3.4.89 en service à Brazzaville
- NGANGOYE Gaston Mesnin, P/C du 5.4.89 en service à Brazzaville
- NGOYI Eugène Brice, P/C du 1.6.89 en service à Brazzaville
- NGEJINDZA Edouard, P/C du 3.4.89 en service à Brazzaville
- ONDELE Séraphin, P/C du 3.4.89 en service à Brazzaville
- OSSALBO Gaston, P/C du 4.4.89 en service à Brazzaville
- OUNGOUSSOU Jean Emile, P/C du 23.4.89 en service au Niari
- PANDZOU Albert, P/C du 21.5.89 en service à Brazzaville
- PELBE Elisabeth, P/C du 2.1.89 en service à Brazzaville
- BALENENSI Blaise Médard, P/C du 1.4.89 en service à Pointe-Noire
- BASSILINIA Marcelin, P/C du 1.4.89 en service dans la Likouala
- BATOULA Alphensa, P/C du 1.4.89 en service à Loubomo
- BAYANDILA Samuel, P/C du 1.4.89 en service à Loubomo
- BAZEBI Fulgence, P/C du 20.4.89 en service à Brazzaville
- BIKA Dominique, P/C du 1.4.89 en service à Brazzaville
- BIKOUMOU Albert, P/C du 8.4.89 en service à Brazzaville
- MALOLET Dominique, P/C du 18.4.89 en service à Impfondo
- IITYOUNA Jochin, P/C du 1.4.89 en service à Mossendjo
- TSOUMOU Albert, P/C du 22.3.89 en service à Brazzaville
- LOUANZA Victor, P/C du 1.4.89 en service à Mouyondzi

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

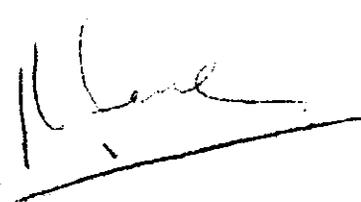
Brazzaville, le 22 NOV. 1990

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE CARTE DES SCEAUX,
LE MINISTRE DU TRAVAIL, ^{ET} DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE,


Jeanne D A M B E N D Z E T.-

Lieutenant Colonel Dieudonné KILLESSE./-


Alphonse Soukhaty POATY./-

Arce Manguard FOUNGUE./-

APPLIATIONS :

- DGFP..... 2
- MESS/CAB..... 2
- D.G.B..... 2
- D.C.F..... 2
- B/SOLDE..... 2
- B/COURRIER 2
- DPAA..... 2
- TRESOR..... 2
- JOREC..... 2
- DRES..... 9
- DOS/DPAA..... 75
- DOS/DGFP..... 150
- INTERESSES..... 75
- EST/DGPCE..... 2